



Lettre d'informations d'AYN

Octobre 2015



- Agenda -

25 oct. Randonnée V.T.T. du cyclo-club de Romagnieu

30 oct. à 20h à la salle des fêtes
Réunion publique – Forum
Venez discuter, avec les élus et les porteurs de projets, des sujets qui vous tiennent à cœur

11 nov. Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage aux Morts pour la France

12 nov. **Atelier cuisine « Thanksgiving aux U.S.A. »** à la salle des fêtes (1 atelier différent par mois)
Renseignements et inscription : A.E.L.

21 nov. **Portes ouvertes à la bibliothèque**

06 déc. à l'église : **concert Vocalise**

19 déc. **Concert de fin d'année**, à l'église. Avec le Duo Rêve Errance et l'ensemble Métamorphose(s)



- Réunion publique – Forum du 30 octobre 2015 -

Parce qu'une assemblée plénière n'est pas toujours le meilleur moyen de favoriser les échanges, parce que tout le monde n'accorde pas toujours la même priorité aux sujets abordés, c'est sous forme de forum libre que vous pourrez échanger, non seulement avec les élus, mais avec celles et ceux qui font notre Commune, sur son territoire et au-delà.

Préparez dès à-présent vos questions sur les thèmes ci-contre et rendez-vous le **vendredi 30 octobre dès 20h00 à la salle des fêtes.**



Thèmes présents au forum
PLU / SCOT / Urbanisme
Budget / Finances / Appartements
Travaux / Columbarium
Agriculture / Forêt
Intercommunalité / Réforme territoriale
Droit local / Police
RPI / École / TAP
Animation / Comité des Fêtes
Groupe-Projet Sécurité routière
Groupe-Projet Tourisme équestre
Groupe-Projet Nomenclature des voies
Groupe-Projet Jeu de boules
Groupe-Projet Bibliothèque
Centre Communal d'Action Social



- Portes ouvertes à la bibliothèque le 21 novembre 2015 -

Dans la dynamique portée à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard pour la promotion de la lecture publique, la bibliothèque communale et ses bénévoles vous invitent à la journée portes ouvertes le **samedi 21 novembre 2015, de 10h00 à 18h00**.

Avec la complicité de la conteuse Sandrine STABLO, les bénévoles vous proposent le programme suivant :

- 10h-11h : atelier origami à partir de 6 ans (sur inscription au plus tard le 18/11)
- 11h15-11h45 : conte pour les petits
- 12h00-14h00 : repas partagé
- 15h00-16h00 : conte pour enfants et ados
- 16h00-16h30 : confection de boissons trolles + goûter
- 16h30-18h00 : conte ados et adultes suivi d'un atelier sur l'oralité

- Réforme territoriale, échelon intercommunal -

Le 12 octobre, le Préfet de Savoie a présenté son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ce document donne la vision préfectorale de ce que doit devenir l'intercommunalité savoyarde d'ici le 1^{er} janvier 2017.

Bien que les dérogations contenues dans la loi NOTRe permettraient, *théoriquement*, à la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) de rester autonome, c'est sans surprise que le SDCI encourage la fusion de la CCLA, de la CC Val Guiers (Pont-de-Beauvoisin, etc.) et de la CC de Yenne.

C'est sur ce scénario, dont la grande probabilité est connue depuis de nombreux mois, que des élus des 3 Communautés de Communes travaillent d'ores-et-déjà.

Les Communes, saisies pour avis par le Préfet, ont désormais 2 mois pour se prononcer et transmettre leurs remarques éventuelles à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui choisira d'amender ou non le projet présenté par le Préfet.

Si la fusion de nos 3 Communautés de Communes est actée (le Préfet aura, quoi qu'il arrive, le dernier mot), commencera un chantier d'homogénéisation des compétences exercées par la nouvelle Communauté de Communes et des services rendus aux 24 311 habitants répartis sur 36 Communes.

Une réunion rassemblera tous les Conseillers Municipaux des 10 Communes de la CCLA le 28 octobre.

Denis GUILLERMARD, Maire de Novalaise et Président de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, sera présent lors du Forum du 30 octobre pour répondre à vos interrogations.

- Appartement communal à louer -

L'appartement de type F3 (65 m²) Combes Sud se libère à partir de mi-décembre.

Renseignements et rendez-vous pour les visites en mairie ou auprès de C. VEUILLET.



- Travaux : déclaration préalable -

Avant tous travaux, il vous appartient de vous renseigner sur le cadre réglementaire, et de déposer la demande appropriée (en mairie). Sans quoi, vous risquez de vous mettre hors-la-loi, et de retarder votre chantier.

- Travaux -



Comme vous avez pu le constater, les travaux des murs de la cure et du cimetière sont déjà bien avancés.

Si le mur de la cure n'a pas posé de problèmes particuliers, celui du cimetière a réservé quelques surprises. En effet, une rénovation précédente a mis en œuvre un enduit ciment très adhérent, et il n'a pas été possible de dégager complètement les pierres.

Alors que l'option de laisser les pierres apparentes par un enduit dit « à pierre vue » a été un moment envisagée, l'hétérogénéité d'aspect due à la présence de l'enduit ciment a conduit la Commission Travaux à faire un autre choix.

Ainsi, le mur sera à nouveau enduit sur toute sa surface. Les chaînages dans les angles et autour du portail restent néanmoins apparents afin de valoriser les pierres de taille et la couverture.

Les travaux de rénovation du toit de la cure ont commencé ce vendredi 16 octobre.



Chaînage d'angle, reprise des couvertines en cours



Les couvertines du nouveau cimetière restaurées



Chaînage d'angle



L'enduit ciment d'une précédente restauration

- Bien vivre ensemble -



Élagage

En prévision de l'hiver et de ses inévitables chutes de neige, pensez à (faire) élaguer les arbres qui poussent à proximité de câbles aériens (électricité ou téléphone).

Il serait dommage d'être privé d'électricité ou de téléphone/internet en plein cœur de l'hiver pour une branche cassée.




Déchets du cimetière

La gestion des déchets au cimetière est un peu particulière, de par la nature de ces déchets, et des aménagements disponibles. En effet, pour le cimetière, le ramassage et l'élimination ne sont pas effectués par la CCLA, mais par l'employé communal.

Le principe général, comme partout sur la Commune, est le tri, et il convient de ne pas mélanger des déchets de différentes natures.

Mélanger différents déchets, c'est obliger l'employé communal à trier et à éliminer les déchets dans plusieurs filières, ce qui coûte à la Commune (donc à tous) du temps et de l'argent.

Retrouvez dans le tableau suivant la bonne pratique selon la nature du déchet. À l'heure de nettoyer les tombes et de fleurir nos défunts, nous comptons sur votre sens civique.

Déchets	Comment s'en débarrasser
Terreau Plantes mortes Fleurs fanées	Tous ces éléments sont compostables. Vous pouvez les composter chez vous ou les déposer sur la plate-forme à l'extérieur du cimetière, après avoir enlevé tout élément en plastique (tuteurs, filets, collerettes, etc.).
Pots en plastique abîmés Fleurs en plastique Emballages de bouquets Rubans	Vous devez emporter ces déchets et les jeter avec vos ordures ménagères (conteneur à tambour).
Pots en terre cuite cassés Plaques, vases cassés	Vous devez emporter ces déchets à la déchetterie.
Pots et vases en bon état	 Si vous n'en voulez plus, vous pouvez les laisser (bien rangés) contre le mur à côté de la plate-forme à compost, afin que des personnes intéressées puissent les emporter pour leur propre usage.



Inscription sur les listes électorales (pour les scrutins à partir de 2016)

En mairie jusqu'au 31 décembre 2015, avec le formulaire CERFA 12669*01, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.